Référenciel Qualité
Intégrant une partie du RNQ Qualiopi

V2 MAJ 04 05 2026

Sommaire

1. Présentation de Sacem Université 3
2. Contexte général 5
3. Objectifs de la reconnaissance 6
4. Niveaux de reconnaissance 6
Niveau 1 – SACEM UNIVERSITÉ Action 6
Niveau 2 – SACEM UNIVERSITÉ Formation 6
Niveau 3 – SACEM UNIVERSITÉ Référence 7
5. Critères de reconnaissance 7
6. Processus de reconnaissance 11
7. Suivi et contrôle 13
8. Outils et documents de candidature 13
9. Grille comparative des critères 14
10. Aides financières 14
11. Référentiel de compétences 15
AUTEUR 15
COMPOSITEUR 15
AUTEUR REALISATEUR 16
ÉDITEUR MUSICAL 16
AUTEUR DE DOUBLAGE ET SOUS-TITRAGE 17

1. Présentation de Sacem Université

Sacem Université s'adresse aux structures et dispositifs de formation dédiés aux créateurs et éditeurs des filières & métiers soutenues par la Sacem. Ces formations peuvent être proposées dans des cadres variés : ateliers, parcours certifiants, mentorats, modules en ligne ou en présentiel, et doivent être conçues pour répondre aux enjeux de professionnalisation, de transmission et d'insertion dans le secteur des créateurs et éditeurs.

Le présent référentiel encadre les activités de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions de formation contribuant au développement des compétences artistiques, techniques, juridiques et entrepreneuriales des bénéficiaires. Il intègre également des engagements relatifs au management stratégique, à la gestion des ressources humaines, à la qualité des contenus, ainsi qu'à la traçabilité des résultats.

Sacem Université : une reconnaissance au service de la création

Sacem Université a pour vocation d'identifier, structurer, reconnaître et valoriser les initiatives pédagogiques répondant aux besoins spécifiques du secteur de la création, en particulier ceux des artistes-auteurs et éditeurs. Cette reconnaissance garantit la qualité, la cohérence et la professionnalisation des formations proposées au sein d'un réseau pédagogique dédié, en lien étroit avec les réalités du métier de créateur et d'éditeur de musique.

Bourses d'études : un levier pour l'accès à la formation

L'obtention de la reconnaissance Sacem Université ouvre la voie à la mise en place de bourses d'études destinées aux créateurs et éditeurs des secteurs couverts par La Sacem, sous conditions. Ces aides visent à soutenir leur droit à la formation tout au long de la vie, à favoriser leur montée en compétences, et à renforcer la pérennité de leur activité professionnelle. En facilitant l'accès à des parcours qualifiés, le dispositif contribue à diversifier les opportunités de développement et à maintenir un haut niveau d'exigence artistique et technique.

Le référentiel Sacem Université concerne ces trois catégories :

- Les actions pédagogiques ponctuelles ou non-professionnalisantes
- Les formations professionnelles
- Les organismes de formations professionnelles.

Chacune d'entre elles concoure au développement des compétences telles que définies par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et adaptées aux spécificités des champs couverts par la Sacem.

Ces trois catégories correspondent au champ de la reconnaissance Sacem Université qui peut être attribuée. Quel que soit le format ou le porteur de la formation, l'organisme candidat doit se conformer aux exigences de gouvernance,

ainsi qu'aux engagements qualité définis dans le présent référentiel afin d'assurer la qualité pédagogique et artistique attendue.

Conditions de reconnaissance

Un organisme candidat souhaitant obtenir la reconnaissance Sacem Université doit démontrer sa conformité aux exigences suivantes, détaillées dans l'article 4 :

Dispositions générales

- Mise en place d'un système qualité structuré, incluant des outils de pilotage, des indicateurs de résultats, et une documentation formalisée.
- Faire preuve d'une démarche d'amélioration continue, avec des bilans réguliers et des ajustements pédagogiques.

Engagements obligatoires

1. Gouvernance et pilotage
2. Pertinence et Ingénierie pédagogique
3. Compétences des intervenants
4. Impact
5. Engagement qualité

Activités du domaine d'application en lien avec les secteurs de la création

L'organisme doit réaliser au moins une des activités suivantes :

- Formation
- Bilan de compétences
- VAE
- Accompagnement à la création/insertion.

Nouveaux entrants

Pour les structures candidates en phase de lancement de leurs activités :

- Le système qualité doit être créé.
- Les notes internes doivent être formalisées.
- Les documents et outils doivent être existants.
- Les indicateurs de résultats doivent être pré-identifiés.

La mise en œuvre effective sera évaluée lors du renouvellement de candidature, via la Commission Formation, dans les 12 mois suivant la reconnaissance.

2. Contexte général

La Sacem agit de manière globale et coordonnée pour développer la formation continue des créateurs et éditeurs. Elle a notamment l'ambition, que ce soit au travers de l'Afdas ou dans le cadre de Sacem Université, de contribuer à proposer des programmes de formation adaptés aux besoins des auteurs, compositeurs et éditeurs.

Au sein de l'Afdas

La Sacem apportant une contribution volontaire au financement de la formation des auteurs, elle siège au **conseil de gestion** de la section auteurs de l'Afdas. Plusieurs de ses membres et de ses collaborateurs participent également à deux des **commissions professionnelles (Musique et Chorégraphie / Cinéma et Audiovisuel)** qui se prononcent sur les demandes de financement concernant les formations métier et examinent l'offre des organismes de formation pour conventionnement.

La Commission de la formation professionnelle des sociétaires

Le Conseil d'Administration de la Sacem a décidé en juin 2014 de la création d'une commission technique dédiée à la formation des sociétaires. Celle-ci est composée de 10 membres, auteurs, compositeurs et éditeurs désignés pour 1 an.

Elle a pour mission de participer à la définition d'une offre de formation alignée sur les besoins des créateurs et éditeurs, de déployer des actions visant à renforcer l'information et l'orientation vers des dispositifs pédagogiques de qualité, d'assurer la coordination des initiatives portées par la Sacem et de garantir le suivi et l'évaluation de l'ensemble du dispositif.

C'est suite aux dernières années de travail que la création du dispositif Sacem Université a été voté et adopté.

Le conseil individualisé

Afin de faciliter leur accès à la formation la Direction de la Protection Sociale et de la Formation de la Sacem apporte aux auteurs, compositeurs et éditeurs un service spécialisé d'accompagnement individuel pour l'élaboration de leur projet de formation et leurs démarches auprès de l'Afdas. Sacem Université se positionne comme un acteur clé dans l'accompagnement et le soutien des professionnels de la filière, les aidant à atteindre leurs objectifs artistiques et professionnels dans un environnement en perpétuelle mutation.

Sacem Université s'engage à offrir un éventail riche et varié de programmes qui répondent aux attentes des créateurs et/ou éditeurs tout en respectant l'évolution constante de la filière professionnelle. Les formations proposées sont animées par des experts reconnus dans leur domaine, garantissant ainsi une transmission de savoirs et de compétences de haute qualité.

3. Objectifs de la reconnaissance

- Identifier et valoriser les initiatives pédagogiques adaptées à l'acquisition des compétences des métiers couverts par les champs d'intervention de la Sacem définis à l'article 10.
- Garantir la qualité et la professionnalisation des formations proposées.
- Assurer la conformité avec les exigences réglementaires (Qualiopi)
- Constituer un réseau national et international autour d'actions pédagogiques, partenaires et formations reconnues, afin de créer une synergie et un maillage territorial dynamique.
- Mettre en place des bourses d'études et faciliter l'accès aux formations.
- Encourager l'innovation et l'amélioration continue dans les pratiques de formation.

4. Niveaux de reconnaissance

Chaque niveau de reconnaissance donne accès à des aides financières de différentes niveaux (article 9).

Niveau 1 – SACEM UNIVERSITÉ Action

Reconnaissance d'une action pédagogique ponctuelle et/ou non professionnalisante.

Format : atelier, masterclass, conférence, stage court…

Objectif : développement ponctuel de compétences sans validation formelle.

Durée : courte, non structurée sur le long terme.

Public : créateurs et éditeurs en phase de découverte ou de perfectionnement.

Niveau 2 – SACEM UNIVERSITÉ Formation

Reconnaissance d'une formation professionnalisante.

Format : parcours structurés avec objectifs pédagogiques clairs.

Objectif : acquisition et validation de compétences spécifiques.

Évaluation : présence d'un dispositif d'évaluation des acquis.

Public : professionnels ou futurs professionnels du secteur musical.

Niveau 3 – SACEM UNIVERSITÉ Référence

Reconnaissance d'un organisme de formation.

Portée : reconnaissance globale de l'organisme, de ces actions et formations, pour son excellence pédagogique.

Engagement : alignement total et spécialisé aux compétences des métiers couverts par les champs d'intervention de la Sacem définis à l'article 10.

Suivi : audit biennal et suivi annuel des engagements qualité.

5. Critères de reconnaissance

Un organisme candidat souhaitant obtenir la reconnaissance Sacem Université doit démontrer sa conformité aux exigences suivantes :

1. Gouvernance et Pilotage

Afin d'obtenir une reconnaissance Sacem Université, chaque structure candidate doit disposer d'une stratégie de formation clairement formalisée, alignée avec les besoins des créateurs et éditeurs de la filière.

Un document stratégique est accessible et mis à jour régulièrement. Il est présenté aux parties prenantes lors de réunions de coordination.

Un comité pédagogique est identifié, réunissant des représentants de la direction, des formateurs, des professionnels de la filière et des partenaires.

Un suivi budgétaire est assuré via des tableaux de bord, incluant des indicateurs de performance tels que la satisfaction des apprenants, le taux de complétion des formations, l'insertion professionnelle et le retour sur investissement pédagogique.

• Existence d'une stratégie de formation claire : vision pédagogique formalisée, alignée avec les besoins des créateurs et éditeurs de musique.

- Méthode de contrôle : Vérification de l'existence d'un document stratégique formalisé

- Éléments de preuve : Plan de formation, feuille de route, charte pédagogique

• Implication des parties prenantes : direction, responsables pédagogiques, formateurs, partenaires institutionnels ou professionnels.

- Méthode de contrôle : Examen des instances de pilotage et de concertation

- Éléments de preuve : Comité pédagogique, réunions de coordination, partenariats divers

• Suivi budgétaire et indicateurs de performance : gestion budgétaire transparente, indicateurs de performance (satisfaction, complétion, insertion, ROI pédagogique).

- Méthode de contrôle : Vérification de la présence de tableaux de bord et bilans pédagogiques et financiers

- Éléments de preuve : Reporting financier, indicateurs de satisfaction, BPF.

2. Ingénierie pédagogique & qualité des parcours

Les formations doivent reposer sur une ingénierie pédagogique rigoureuse, structurée, adaptée aux réalités professionnelles et privilégiant **la pratique active**.

Exigences minimales obligatoires

Chaque formation professionnelle doit présenter des objectifs **spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis.**

Individualisation

- Processus d'admission intégrant systématiquement une audition artistique et/ou de connaissance (vérification des prérequis) et un entretien administratif (motivations et capacités financières)
- Parcours modulables ou RDV individuels récurrents selon le profil, le niveau, le projet artistique.

Primauté du savoir-faire faire et de la pratique

- Minimum 30 % du temps pédagogique dédié à la pratique, via :
 - Ateliers/résidences de création,
 - Exercices de mise en situation,
 - Projets réels (briefs d'éditeurs, production studio, MAO…).
- Chaque formation doit comporter un livrable final : maquette, partition, projet éditorial, arrangement, performance filmée, etc.

Accessibilité et inclusion

Les supports pédagogiques doivent respecter au moins 3 critères parmi la liste ci-dessous :

- Lisibilité typographique,
- Disponibilité numérique,
- Formats accessibles (PDF tagué, sous-titres titres, transcription…),
- Prise en compte des besoins spécifiques des publics PSH,
- Matériel spécifique mis à disposition.

Indicateurs mesurables contrôlés par Sacem Université

- 100 % des formations incluant un atelier pratique.
- 70 % des apprenants produisant un livrable final.
- Un positionnement avant chaque formation.

Méthodes de contrôle des exigences minimales par Sacem Université

- Analyse des fiches pédagogiques, supports, modules.

Éléments de preuve à fournir lors de la candidature

- Fiches d'audition/candidature, Fiches pédagogiques, bilans de positionnement, grilles de compétences, livrables finaux, captations participation à des évènements, stages en entreprise.

3. Compétences des intervenants

Les intervenants doivent être des **professionnels reconnus, en activité réelle**, capables de transmettre un savoir-faire faire opérationnel et actualisé.

Exigences minimales obligatoires

Activité professionnelle réelle

L'intervenant doit démontrer une activité professionnelle autre que la formation dans les 24 derniers mois :
concerts, œuvres déposées, productions, collaborations, contrats, éditions, etc.

Reconnaissance sectorielle

L'intervenant doit justifier **d'au moins 2 critères parmi la liste ci-dessous** :

- Affiliation OGC, groupement ou fédération en lien avec la filière concernée,
- Discographie ou œuvres publiées dans les deux dernières années en cours,
- Collaborations professionnelles reconnues durant les deux dernières années en cours,
- Prix / distinctions,
- Participation à des événements ou structures impactant de la filière concernée en tant qu'acteur, intervenant et/ou formateur durant les deux dernières années en cours.

Capacité pédagogique vérifiée

L'intervenant doit justifier :

- D'une expérience pédagogique ≥ 1 an,

OU

- D'une formation pédagogique ≥ 14h,

OU

- D’une observation pédagogique interne.

Alignement strict thème / expertise

Un intervenant ne peut enseigner que les sujets liés à sa pratique professionnelle.

Indicateurs mesurables

- 100 % des formateurs actifs professionnellement dans le domaine d’intervention.
- Affiliation OGC, fédération ou groupement professionnel de la filière concernée
- 100 % CV à jour.
- 80 % réalisant au moins une activité par an en lien avec la thématique enseignée.

Méthodes de contrôle des exigences minimales par Sacem Université

- Analyse des dossiers intervenants.

Éléments de preuve à fournir lors de la candidature

- CV, bio, liens professionnels, discographies, attestations d’appartenance à un groupement professionnel.

4. Impacts & résultats

Les formations doivent produire un impact concret sur les parcours des apprenants.

Exigences minimales obligatoires

- Satisfaction minimale ≥ **85 %**.
- Taux de complétion ≥ **75 %.**
- Impact professionnel ≥ **60 %** (affiliation, projets, collaborations, insertion…).
- Suivi post-formation obligatoire à +3 ou +6 mois via les questionnaires de satisfaction envoyés par l’organisme de formation

Indicateurs mesurables

- Taux de réponse minimal de 30 % aux enquêtes d’impact.
- Projets réalisés par les apprenants.

Eléments de preuve

Statistiques consolidées, bilans, témoignages, productions d’apprenants.

5. Engagement qualité

Chaque organisme s'engage dans une démarche d'amélioration continue. Un système de pilotage qualité est mis en place, incluant :

- Un tableau de bord qualité,
- Des bilans annuels,
- Un plan d'amélioration,
- Une charte qualité Sacem Université.

Les actions pédagogiques sont régulièrement évaluées et ajustées en fonction des retours des apprenants, des intervenants et des évolutions de la filière.

• Démarche d'amélioration continue. Suivi, évaluation, ajustement des actions pédagogiques.

- Méthode de contrôle : Examen du système de pilotage qualité et des outils de suivi.

- Éléments de preuve : Tableau de bord, bilans annules, plan d'amélioration, charte Qualité Sacem Université.

6. Pratiques tarifaires

Les formations professionnelles candidates à la reconnaissance qualité Sacem Université doivent proposer une tarification à la fois équilibrée et maîtrisée. Ainsi, le **coût horaire par apprenant pratiqué par l'organisme de formation ne pourra excéder un plafond de 60 € (soixante euros) par heure**.

Des dérogations à ce plafond peuvent néanmoins être accordées, à condition que l'organisme apporte des éléments probants démontrant que la formation concernée présente un caractère spécifique, exceptionnel ou hautement technologique, la positionnant de fait dans un segment d'excellence et de singularité.

6. Processus de reconnaissance

Étape 1 : Candidature en ligne

Les porteurs de projet soumettent leur candidature via deux formulaires en ligne, incluant une présentation détaillée du projet, des liens pertinents et deux questionnaires à compléter. Deux formulaires sont disponibles :

- Le formulaire 'Organisme de Formation' pour la présentation de la structure,
- Le formulaire 'Nouveau Projet' pour la présentation des actions ou formations.

Étape 2 : Entretien et Évaluation

Si la candidature est jugée pertinente, le responsable de Sacem Université et/ou des membres de son équipe rencontrent les porteurs du projet pour un échange approfondi. Cet entretien se déroule soit sur le lieu de formation ou, au sein de la Sacem ou via une visioconférence. Il permet d'analyser en détail les objectifs, les

méthodes et l'impact pédagogique du projet afin de valider ou non le niveau de reconnaissance.

Étape 3 : Validation et Approbation

Après une concertation interne, la liste des projets retenus est soumise à la Commission Formation Sacem pour validation finale. Les candidats sont ensuite informés des décisions.

7. Suivi et contrôle

Suivi annuel des engagements

Chaque action, formation ou organisme reconnu fait l'objet d'un suivi annuel pour garantir la pérennité des engagements pris. Ce suivi inclut la vérification du respect des engagements contractuels des indicateurs pédagogiques, des retours des apprenants et des bilans transmis.

Chaque structure reconnue s'engage à :

- Faire apparaitre le logo Sacem Université ainsi que le logo Copie Privée sur tous les supports de communication,
- Communiquer les dates précises et lieux des actions pédagogiques,
- Indiquer le nombre total de participants composant la classe, accompagné du détail budgétaire incluant la répartition des bourses Sacem Université et leur montant respectif, ainsi que les informations suivantes pour chaque bénéficiaire boursier : nom, prénom, genre, date de naissance et, le cas échéant, leur numéro de personne Sacem,
- Fournir les contrats de formation et les factures attenantes des participants boursiers,
- Transmettre aux participants le questionnaire de satisfaction que Sacem Université aura rédigé et retourner celui-ci dument rempli de manière anonyme,
- Transmettre le certificat de réalisation et le bilan pédagogique de fin de parcours,
- Fournir le Bilan Pédagogique et Financier de l'année en cours.

Audit biennal pour renouvellement de la reconnaissance SACEM Université Référence

Un audit complet est réalisé tous les deux ans afin de renouveler la reconnaissance "Sacem Université Référence". Il permet de réévaluer la conformité aux critères de reconnaissance et d'identifier les axes d'amélioration.

La reconnaissance peut être retirée ou non-renouvelée en cas de manquement aux engagements qualité ou de non-respect des critères exprimés ci-dessus.

8. Outils et documents de candidature

- **Formulaire Organisme de Formation**

Ce formulaire permet de renseigner et d'évaluer la structure globale d'un organisme de formation. Il couvre l'identité, les données administratives, la certification Qualiopi, les partenariats et les documents justificatifs.

- **Formulaire Nouveau Projet**

Ce formulaire est centré sur une action pédagogique spécifique. Il couvre la présentation de la formation, le type de formation, l'organisation, le contenu pédagogique, le public ciblé, les formateurs et les ressources.

- **Grilles d'évaluation internes**

Des grilles spécifiques sont utilisées pour évaluer les candidatures selon le niveau demandé. Elles permettent une analyse objective et comparative des projets.

- **Charte qualité Sacem Université**

Document de référence définissant les engagements pédagogiques, éthiques et organisationnels attendus des porteurs de projet.

- **Convention de partenariat et de reconnaissance**

Document contractuel formalisant les droits et devoirs des parties une fois la reconnaissance accordée.

9. Grille comparative des critères

La grille comparative des critères de sélection est disponible dans le document 'Grille comparative critères de sélection SU.pdf'. Elle détaille les exigences spécifiques pour chaque niveau de reconnaissance : domaine de formation, certification, partenariats, validation des compétences, effectifs, coûts, public cible, formateurs Sacem, etc.

10. Aides financières

Niveau 1 – Action 🤝 : 500€ à 6 000€

Obligation d'afficher le logo Sacem Université et de la Copie Privée.

Niveau 2 – Formation 🎓 : 1 000€ à 40 000€

Obligation d'afficher le logo Sacem Université et de la Copie Privée, de transmettre les ventilations de budgets, la liste des participants, les certificats de réalisation, les bilans pédagogiques et les questionnaires de satisfaction.

Niveau 3 – Référence 🏆 : Jusqu'à 80 000€ (sous conditions)

Pour les organismes dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 80 000€ hors aides SACEM. L'aide structurelle annuelle inclut un minimum de 15% dédié aux bourses d'études. SACEM UNIVERSITÉ peut également financer tout ou en partie et sous conditions des formations co-construites.

Obligation d'afficher le logo Sacem Université et de la Copie Privée, de transmettre les ventilations de budgets, la liste des participants, les certificats de réalisation, les bilans pédagogiques et les questionnaires de satisfaction.

Pour les organismes dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 80 000€ hors aides Sacem, l'aide ne pourra pas dépasser 50% de ce chiffre.

11. Référentiel de compétences

AUTEUR

- Imaginer et concevoir des textes originaux en s'inspirant de son univers créatif, de ses perceptions et du message à transmettre avec ou sans contraintes.
- Analyser la structure, le style et le fond des œuvres existantes afin de comprendre les mécanismes d'écriture propres à chaque format.
- Rédiger des contenus adaptés à différents formats (chanson, texte littéraire, sketch, poème) en respectant les codes et exigences du genre.
- Évaluer la musicalité, le rythme et l'impact des mots pour assurer leur fluidité et leur harmonie, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.
- Corriger et affiner ses écrits par des relectures attentives et une amélioration continue.
- Encadrer son travail en respectant les règles de propriété intellectuelle et le cadre légal du domaine artistique en s'affiliant à la Sacem ou tout autre organisme de gestion collective.
- Collaborer avec d'autres artistes, auteurs ou professionnels pour enrichir son écriture et développer des projets créatifs.

COMPOSITEUR

- Imaginer et concevoir des mélodies, des harmonies et des arrangements en fonction du message ou de l'ambiance souhaitée avec ou sans contraintes.
- Analyser les structures, les harmonies et les styles des compositions existantes afin de comprendre les mécanismes de création musicale.
- Composer des œuvres musicales adaptées à différents formats (chanson, musique de film, instrumental) en respectant les codes et exigences du genre.
- Évaluer la relation entre la musique et les paroles ou l'image pour assurer une cohérence artistique et émotionnelle.
- Corriger et affiner ses compositions en réalisant des ajustements sur les harmonies, rythmes et orchestrations.
- Encadrer son travail en respectant les règles de propriété intellectuelle et le cadre légal du secteur musical en s'affiliant à la Sacem ou tout autre organisme de gestion collective.

- Collaborer avec des auteurs, interprètes ou réalisateurs pour enrichir la création musicale et développer des projets artistiques.

AUTEUR REALISATEUR

- Concevoir des histoires captivantes et écrire des scénarios structurés.
- Définir un univers artistique en accord avec le récit.
- Maîtriser la mise en scène et le rythme narratif pour renforcer l'impact visuel et émotionnel.
- Superviser le montage et s'assurer de la cohérence du récit.
- Utiliser les techniques de prise de vue et de lumière pour créer une atmosphère adaptée.
- Gérer le son et le mixage afin de garantir une immersion optimale.
- Planifier et coordonner les équipes de tournage.
- Gérer les délais et le budget tout en maintenant la qualité artistique et en trouvant des solutions adaptées aux imprévus.
- Établir une communication fluide avec les acteurs, techniciens, producteurs et partenaires pour garantir une collaboration efficace.
- Diriger une équipe en assurant un bon équilibre entre créativité et gestion.
- Gérer les droits d'auteur, notamment ceux liés à la Sacem ou tout autre organisme de gestion collective pour protéger ses œuvres et celles de ses collaborateurs.
- Négocier et rédiger des contrats (production, diffusion, collaboration, droits d'exploitation).
- Connaître et appliquer les réglementations audiovisuelles et les obligations légales du métier.
- Gérer les aspects sociaux et administratifs liés au statut des artistes et techniciens (droits sociaux, fiscalité, financement).

ÉDITEUR MUSICAL

- Maîtriser et appliquer les règles qui régissent le droit de la propriété intellectuelle.
- Effectuer une veille active des lois, réglementations et évolutions du champ professionnel.
- Maintenir une culture musicale active.

- Repérer et identifier le potentiel des œuvres qui lui sont présentées.
- Gérer des discussions contractuelles avec tact.
- Accompagner les créateurs afin de développer leur répertoire.
- Entretenir un réseau professionnel actif en faisant preuve d'un sens du relationnel aiguisé.
- Mettre en place une stratégie de développement et de placement des œuvres en vue de leurs exploitations commerciales.
- S'assurer du dépôt et de la protection des œuvres de son catalogue en s'affiliant à la Sacem ou tout autre organisme de gestion collective et veiller à la collecte et la redistribution des paiements des droits d'auteurs.

AUTEUR DE DOUBLAGE ET SOUS-TITRAGE

- Maîtriser avec précision la langue source et la langue cible pour garantir une transmission efficace et fidèle du message.
- Effectuer une veille active de l'évolution linguistique et culturelle pour garantir une adaptation pertinente.
- Analyser avec précision les dialogues afin d'en capter les nuances et les implications culturelles.
- Adapter un dialogue en préservant son sens et son émotion tout en respectant les contraintes linguistiques culturelles.
- Ajuster les dialogues en fonction du timing et des expressions faciales afin d'assurer une synchronisation naturelle.
- Élaborer des sous-titres synthétiques et accessibles pour faciliter leur compréhension à l'écran.
- Adapter son travail aux protocoles, aux formats et aux outils professionnels de l'industrie audiovisuelle.
- Développer une méthodologie afin de respecter les délais et les exigences de qualité.
- Travailler en synergie avec les studios, les traducteurs et les ingénieurs du son pour garantir une production harmonieuse.
- Gérer ses droits d'auteur en s'affiliant à la Sacem ou tout autre organisme de gestion collective.
- Maîtriser et respecter la réglementation juridique et sociale propre au secteur d'activité.